



L'assurance des forêts, plus qu'un métier **UNE VOCATION**

Memento de **DÉCLARATION DE SINISTRE**

**Dès que vous avez connaissance
d'un sinistre vous devez :**

Nous écrire par courrier ou email en indiquant :

- Votre numéro de police d'assurance,
- Date et lieu précis du sinistre,
- Circonstances du sinistre,
- Un plan de situation des bois et un extrait de plan cadastral sur lesquels vous aurez préalablement localisé le lieu du sinistre,
- Une estimation du préjudice (surface sinistrée ou montant du dommage).

Spécificité pour les **SINISTRES RC (CONTRABOIS)**

Vous ferez également parvenir :

- Des photos en couleurs de l'arbre et des dommages causés,
- Les coordonnées de la victime,
- Toutes les correspondances avec la victime ou la compagnie d'assurance adverse. Veillez à ne pas y répondre, le cabinet XLB s'en chargera,
- Vous demanderez des devis de remise en état du matériel endommagé (minimum 2).

RÉACTIVITÉ - GARANTIES - TRANSPARENCE - EXPÉRIENCE

XLB ASSURANCES

N°ORIAS : 07002797

35 place du Gast - 53000 LAVAL

Tél. : 02 43 53 08 40 - Fax : 02 43 53 08 50

contact@assurancesforets.fr